

Gestion des langues en Guinée : entre « nationalisme » et « libéralisme » linguistique

Abdoul Hamidy Bah

Université Paul Valéry, Montpellier 3 (France)

Résumé : Alors que le français était la seule langue d'enseignement pendant la colonisation, deux politiques linguistiques et éducatives se sont succédé depuis l'indépendance de la Guinée. La première république (1958-1984) applique une politique linguistique de promotion des langues nationales guinéennes. La deuxième république (1984 à nos jours) opte pour la suppression de l'enseignement en langues nationales guinéennes et la réinstauration du français comme seule langue d'enseignement à tous les niveaux du système éducatif. Ce texte présente les politiques linguistiques et éducatives appliquées en Guinée, et dégage les planifications qui en ont résulté et leurs conséquences sur les langues nationales et transnationales.

Mots-clés : Guinée; colonisation; politiques linguistique et éducative; langues nationales; langues officielles; français; planification linguistique; alphabétisation; scolarisation; multilinguisme

Abstract: While French remained the sole language of instruction during colonization, two linguistic and educational policies have been followed since independence. The first Guinean Republic (1958-1984) applied a language policy to promote Guinean national languages. The Second Republic (1984-present) chose to abolish education in national languages and reintroduced French as the sole language of instruction at all levels. This paper presents the linguistic and educational policies implemented in Guinea, and describes the planning that resulted and its impact on national and transnational languages.

Keywords: Guinea; colonization; language and education policies; national languages; official languages; French; language planning; literacy; education; multilingualism

La Guinée, ancienne colonie française de l'Afrique de l'Ouest, accède à la souveraineté nationale le 2 octobre 1958, suite au vote massif du « non » au référendum proposé par le général De Gaulle le 28 septembre 1958. Ce fait politique singulier aura une immense portée historique et linguistique en ce qu'il engendre des changements considérables sur la politique linguistique ayant prévalu en Guinée de 1958 à nos jours.

Alors que le français demeurait la seule langue d'enseignement formel pendant la période coloniale, sans qu'aucun statut ne soit donné aux langues locales, deux politiques linguistiques et éducatives se sont succédé en Guinée depuis l'indépendance. La première république (1958-1984), qui se caractérisait par le règne d'un régime révolutionnaire, a appliqué une politique linguistique visant à promouvoir les langues nationales. Pour cela, elle a entrepris une vaste planification linguistique visant la codification et la transcription de huit langues nationales devant être introduites dans le système éducatif comme langues d'enseignement à l'école et d'alphabétisation des adultes. Ce choix politique faisait de la Guinée une exception parmi les autres pays africains anciennement colonisés par la France, qui avaient tous reconduit la langue française comme unique langue d'enseignement.

La deuxième république (1984 à nos jours), qui se caractérise par un régime libéral, opte, quant à elle, pour la suppression de l'enseignement en langues nationales et la réinstauration du français comme seule langue d'enseignement à tous les niveaux du système scolaire et universitaire guinéen. Ce changement de politique linguistique et éducative se justifie par la volonté du nouveau régime de rompre avec les pratiques de son prédécesseur, mais aussi de s'aligner sur les politiques en vigueur dans les pays voisins francophones.

Dans cet article, nous cherchons à comprendre, dans un premier temps, les motivations qui sous-tendent le choix, aussi inédit et surprenant, du gouvernement guinéen de la première république, en faveur de l'introduction des langues guinéennes dans l'enseignement et de la promotion de celles-ci, au moment où les gouvernements des pays voisins optaient pour le maintien des statuts du français et des langues locales. En effet, après les vagues d'indépendance des pays africains francophones, la quasi-totalité des gouvernements qui sont arrivés au pouvoir avaient opté pour une continuité de la politique linguistique coloniale, c'est-à-dire le français avec le statut de langue officielle et les langues locales sans statut clairement défini. Le sujet sur les langues étant très sensible en Guinée à cause de la multiplicité des groupes ethnolinguistiques, il serait intéressant de connaître les mobiles de ces décisions.

Dans un second temps, nous cherchons à comprendre les fondements de la décision du gouvernement guinéen de la deuxième république d'arrêter la promotion des langues guinéennes et d'interrompre le système d'enseignement de ou dans ces langues déjà en place, au moment où le contexte international se prêtait favorablement à une politique de développement intégré des langues locales. Dans toutes les plateformes de concertation internationale, on encourageait les gouvernements à promouvoir les langues nationales et à les intégrer dans le processus de développement local.

Ces décisions tiennent-elles compte des aspirations légitimes des populations en matière de langues? Répondent-elles aux besoins de développement socioéconomique du pays? La réponse à ces questions nous permettra d'apporter notre modeste contribution à l'élaboration d'une planification linguistique équilibrée, au service du développement en Guinée.

Nous avons utilisé une méthodologie basée sur la recherche documentaire. Pour cela, nous avons consulté, critiqué et analysé des documents d'archives (rapports officiels, mémoires, articles scientifiques, journaux, etc.). Cette activité a consisté à la collecte et à la lecture méthodique des documents recueillis. Nous avons, par la suite, procédé à une critique des différentes politiques linguistiques décrites au préalable tout en prenant soin d'exposer notre position sur la question.

Dans cette contribution, nous présenterons les trois politiques linguistiques et éducatives appliquées en Guinée de la période coloniale à nos jours. Nous dégagerons également les planifications qui en ont résulté, avant de voir les conséquences de ces différents changements tant sur le plan éducatif que sur l'image des langues elles-mêmes. Nous essayerons aussi de comprendre ce qui est à la base de ces changements de politiques linguistiques et de tirer les leçons qui se dégagent de ces différentes expériences. Nous tenterons enfin de voir les effets de la politique linguistique de la première République sur les pratiques et les évolutions des deux langues transnationales (le pular et le maninka) qui sont parlées au-delà du territoire guinéen.

1. Cadre théorique et définitions

Au cours des dernières décennies, plusieurs définitions de la politique linguistique ont été proposées, essentiellement par des sociolinguistiques dont Haugen¹, Maurais², Calvet³, Guespin et Marcellesi⁴. Mais l'idée

¹ Einar Haugen, « The Implementation of Corpus Planning: Theory and Practice », dans Juan Cobarrubias et Joshua A. Fishman (dir.), *Progress in language planning: International perspectives*, Berlin, Mouton, 1983, p. 269-289.

² Jacques Maurais (dir), *Politique et aménagement linguistiques*, Québec, Conseil de la langue française, 1987.

³ Louis-Jean Calvet, *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF, « Que sais-je? », 1996.

⁴ Louis Guespin et Jean-Baptiste Marcellesi, « Pour la Glottopolitique », *Langages*, 83, 1986, p. 5-34.

sur laquelle se retrouvent toutes les définitions avancées est celle qui consiste à dire que la politique linguistique est toute forme de contrôle exercé sur les langues pour influencer leurs pratiques. En d'autres termes, la politique linguistique est l'ensemble des décisions et des réglementations adoptées par une autorité (politique, associative, religieuse, etc.), en vue de modifier ou de renforcer le statut ou les fonctions d'une langue dans un territoire donné. Pour Maurais, ces actions de l'État sur la langue ont pour objectif de « régler les problèmes créés par la présence de plus d'une langue ou de plus d'une variété linguistique de la même langue sur le même territoire⁵ ». Quant à la planification linguistique, elle est définie par Calvet comme étant « le passage à l'acte⁶ » des projets élaborés par la politique linguistique.

L'adoption d'une politique linguistique fait partie des choix idéologiques sciemment opérés par l'État. Ce sont les choix de politiques linguistiques effectués en Guinée qui nous ont poussés à utiliser les notions de « nationalisme linguistique » et de « libéralisme linguistique ». Nous entendons par « nationalisme linguistique », l'utilisation de la langue par le pouvoir pour imposer une idéologie politique (standardisation ou propagande, par exemple), alors que nous considérons le « libéralisme politique » comme étant l'absence de l'intervention de l'État dans la promotion des langues, laissant le soin à chaque communauté ethnique et culturelle de trouver des voies et des moyens pour faire vivre sa langue.

L'opposition des notions de nationalisme et de libéralisme linguistique provient des différentes positions prises par les sociolinguistes sur les effets de la mondialisation linguistique. D'un côté, nous avons les

⁵ Jacques Maurais, *op. cit.*, p. 14.

⁶ Louis-Jean Calvet, *La sociolinguistique*, Paris, PUF, « Que sais-je? », 1993, p. 111.

sociolinguistes catalans⁷ et le pôle altermondialiste ou écologiste de la linguistique⁸ qui prônent l'intervention de l'État face à la compétition féroce et à la disparition des langues. Ils s'appuient sur des arguments identitaires et humanistes pour justifier leur position. De l'autre côté, nous retrouvons les défenseurs du libre-échange qui souhaitent promouvoir un libéralisme linguistique typique de celui du marché commercial, quitte à voir les langues « minoritaires » disparaître au profit des langues « supercentrales »⁹. Le débat est engagé et il est loin d'être terminé entre les deux courants que nous venons de citer.

2. Présentation démolinguistique de la Guinée

Avec une superficie de 245 000 km² pour 10,1 millions d'habitants¹⁰, la République de Guinée compte une vingtaine de langues réparties inégalement sur le territoire national. Nous classerons ces langues en trois groupes : les langues vernaculaires, les langues véhiculaires régionales et la langue officielle.

Nous considérons comme langues vernaculaires, toutes les langues guinéennes ne servant de communication qu'au sein de la famille ou du groupe ethnique. Ce sont des langues qui ne sont pas pratiquées

⁷ Henri Boyer, « Langue et nation : le modèle catalan de nationalisme linguistique », *Mots*, n° 76, Lyon, ENS-Éditions, 2006, p. 27-42; Henri Boyer, *Langue et identité. Sur le nationalisme linguistique*, Limoges, Lambert Lucas, 2009.

⁸ Claude Hagège, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob, 2000; Louis-Jean Calvet, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, 1999; Annette Boudreau et coll. (dir.), *L'écologie des langues*, Mélanges William Mackey, Paris, L'Harmattan, 2002.

⁹ Abram de Swann, *Words of the World. The Global Language System*, Cambridge, Policy Press, 2001.

¹⁰ Selon le rapport du Fond des Nations Unies pour la population (2009), *État de la population mondiale 2009*, p. 87, http://www.unfpa.org/swp/2009/fr/pdf/FR_SOWP09.pdf (consulté le 18 juin 2010).

par des locuteurs d'autres langues. En Guinée, c'est le cas du plus grand nombre de langues. Ce sont le baga, le nalou, le landouma, le temné, le tyapi, le balante, le sarakolé et le diola parlés en basse Guinée; le wamey, l'oneyan, le pajade et le dialonké qui sont parlés en moyenne Guinée; le kouranko qui est parlé en haute Guinée et le manwe, le kono, le gere, le mende, le kpandi, le lele et le koniakan qui sont parlés en Guinée forestière.

Les langues véhiculaires régionales sont les langues guinéennes servant à l'intercommunication entre des communautés différentes au sein d'une région naturelle. Ces langues sont dominantes dans les centres urbains. Au temps de la première république, ce sont ces langues qui avaient obtenu le statut de langues nationales et d'enseignement dans les écoles. Ces langues véhiculaires sont au nombre de trois : le sosso en basse Guinée, le pular en moyenne Guinée et le maninka en haute Guinée, et elles sont parlées dans les trois premières régions naturelles. Nous avons aussi dans ce groupe, les trois langues dominantes de la quatrième région naturelle, la Guinée forestière : le kisiè, le toma et le kpelewo. Ces six langues sont également utilisées dans les médias. Soulignons que le wamey et l'oneyan jouissaient aussi du statut de langues nationales, d'enseignement et des médias pendant la première république. Elles continuent d'ailleurs d'être utilisées dans les médias nationaux. Cependant, nous les classons dans le groupe des langues vernaculaires parce que nous estimons qu'elles ne remplissent pas la fonction véhiculaire dans la région de la moyenne Guinée qui est déjà investie par le pular. À la figure 1, nous présentons la situation géographique des langues majoritaires en Guinée.

Le troisième groupe est constitué du français qui est la langue officielle de la Guinée, du moins depuis la Loi Fondamentale de 1990. Depuis l'avènement de la deuxième république en 1984, le français est la langue de l'État, de l'administration, de la scolarisation et de la presse.

Figure 1

Position géographique des langues majoritaires en Guinée¹¹

À cette liste de langues, nous pouvons ajouter des langues étrangères à grande diffusion qui sont de plus en plus pratiquées en Guinée, particulièrement dans les centres urbains. Il s'agit d'abord de l'anglais qui est enseigné dans les écoles en tant que langue d'ouverture internationale. L'expansion de cette langue en Guinée a été favorisée par l'arrivée massive de réfugiés fuyant les guerres civiles au Libéria et en Sierra Léone à partir des années 1990. Il y a également la langue arabe, qui, en tant que langue religieuse, est prisée par beaucoup de Guinéens, 95 % de la population étant musulmane. Avec la libéralisation de l'éducation, beaucoup d'écoles privées furent créées dont des écoles franco-arabes dispensant majoritairement les cours en arabe.

¹¹ Jacques Leclerc, « La Guinée-Conakry », *L'aménagement linguistique dans le monde*, 2009, www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/guinee_franco.htm (consulté le 30 juillet).

Comme tous les pays plurilingues, la Guinée a développé des politiques linguistiques qu'elle a appliquées sur son territoire pour gérer cette multitude de langues. De la période coloniale à nos jours en passant par la première république, tous les changements de politiques linguistiques intervenus dans le pays ont été rapides et mal préparés.

3. Politique linguistique coloniale

Après plusieurs explorations de missionnaires européens (anglais, portugais et surtout français), la Guinée devient une colonie française en 1893, malgré les luttes de résistance organisées un peu partout dans le pays : Dinah Salifou en basse Guinée, Bocar Biro Barry en moyenne Guinée, le foutah djallon, Samory Touré en haute Guinée ou Zegbela Togba en Guinée forestière. La pratique de la langue française dans le pays remonte à l'époque de l'implantation des colons et l'instauration de l'enseignement formel. Avec la construction des premières écoles françaises dans le pays vers les années 1900, la nécessité de poser un cadre régulateur des langues s'impose. Mais l'administration coloniale ne définit aucune véritable politique des langues dans ses colonies. Toutes les décisions sur les langues se prennent en fonction des nécessités. Par exemple, les autorités coloniales utilisaient les lettrés en arabe pour rédiger les jugements et les correspondances officielles destinés aux chefs locaux dans cette langue. Dans son Rapport d'Inspection 1902-1903, M. Mairot, l'inspecteur de l'enseignement de l'AOF, exprime clairement ses intentions de se servir des lettrés en langue arabe :

Des maîtres d'arabe devront, à mon avis être attachés aux écoles de Kindia et Farmoréah; appliquée déjà aux écoles de la haute Guinée, cette mesure a donné de bons résultats. Quand elles ne serviraient qu'à rassurer les familles musulmanes sur nos intentions à l'égard des enfants qu'elles nous confient, j'estime que cette mesure peut favoriser

le recrutement des écoles officielles et leur gagner la sympathie des indigènes¹².

Mais l'administration coloniale s'aperçut très vite que ce recours à l'arabe constituait une menace pour l'expansion de la langue française. C'est ainsi que des instituteurs français furent envoyés dans les différentes écoles construites. Les colons eurent recours au maninka en haute Guinée, de même qu'au pular dans les écoles publiques coloniales en moyenne Guinée. Ce recours à ces différentes langues locales est un acte purement stratégique. Il vise un objectif bien précis : attirer le maximum d'enfants occupés par les marabouts locaux en leur parlant dans leurs langues maternelles avant de les basculer progressivement vers la langue française. C'est ce qui ressort du rapport du Directeur de l'Enseignement de l'AOF publié le 30 juillet 1904 :

Attirer dans nos écoles laïques tout à fait neutres en matière religieuse ces gros bataillons d'enfants occupés par les marabouts, telle doit être la préoccupation des instituteurs et du gouvernement local. S'il faut transiger avec l'esprit religieux des familles musulmanes, ouvrons nos écoles à des marabouts choisis avec discernement et qui seraient chargés une heure ou deux par jour d'enseigner aux enfants le catéchisme musulman. Ou bien qu'on adopte la mesure inverse et qu'un maître de français soit attaché à un groupe d'écoles rapprochées les unes des autres. Cette question qu'il faudra solutionner avec prudence, mais à bref délai, présente une grande importance dans toutes les colonies de l'Afrique Occidentale Française (AOF)¹³.

L'enseignement se faisait principalement en français d'autant plus que c'était le principal objet d'apprentissage dans les écoles publiques coloniales. Le but de l'école coloniale était de répandre la langue, la

¹² Amadou Baldé, « L'implantation de l'enseignement public colonial en Guinée (1891-1905) », dans Gisèle Holtzer (dir.), *Recherches sur le français de Guinée*, Besançon, Éditions des annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, série Linguistique et Appropriation des langues, vol. 1, 2002, p. 23.

¹³ *Ibid.*, p. 27.

civilisation et l'influence françaises dans les territoires conquis. L'autre but implicite poursuivi par l'école coloniale était de contrer l'influence de la langue et de la culture arabes et la concurrence coloniale anglaise dans la sous-région. L'école coloniale s'occupait de former des auxiliaires à parler le français pour servir avec dévouement la cause coloniale. Ce sont ces objectifs que rappelait le sénateur d'Oran, Marcel de Saint Germain dans la revue de l'enseignement colonial n° 3, mai-juin 1905 :

Il ne s'agissait pas de faire de la masse des indigènes des savants mais des collaborateurs utiles à nos colons, commerçants, entrepreneurs, industriels, planteurs; contentons-nous de leur donner le langage restreint mais indispensable qui comble le fossé entre les deux races par la différence de langage¹⁴.

Au début, la sélection des élèves se faisait de manière discriminatoire et les seuls bénéficiaires étaient les enfants des chefs locaux, avant de se tourner vers l'enseignement de masses. Les méthodes d'enseignement utilisées étaient purement et simplement les mêmes que celles utilisées dans les écoles de l'Hexagone. Cependant, il arrivait que les langues locales soient sollicitées pour faciliter l'apprentissage de la langue française, sans qu'il ne leur soit reconnu aucun statut de façon explicite. Ainsi, pendant la période coloniale, la seule langue officielle et d'enseignement était le français, alors que les langues guinéennes étaient des langues vernaculaires. Mais toutes les pratiques pouvant faciliter ou garantir l'expansion de la langue et de l'influence françaises étaient tolérées. C'est cette politique qui continua à régir l'usage des langues en Guinée pendant toute la période coloniale qui a pris fin le 2 octobre 1958.

¹⁴ *Ibid.*, p. 36.

4. Politique linguistique de la première république

Lors du référendum du 28 septembre 1958, la Guinée fut le seul pays de toute l'Afrique francophone à rejeter la proposition de la communauté franco-africaine soumise par la France. Après ce « non » historique et l'indépendance, obtenue de façon très peu diplomatique, la Guinée a pris la décision de couper tout lien avec l'ex-colonisateur. Cette décision se concrétisa notamment sur le plan linguistique où les nouvelles autorités prirent des orientations linguistiques favorisant la promotion des langues nationales au détriment du français perçu comme un instrument d'oppression. Cette politique linguistique était fondée sur des bases politiques et idéologiques. Le président guinéen, en tant que syndicaliste et révolutionnaire, s'était pleinement inspiré des courants de pensée qui prévalaient à l'époque. Il partageait les mêmes idéaux que les précurseurs de la Négritude (Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor notamment). Ahmed Sékou Touré mena une lutte farouche contre le colonialisme et toutes les formes de discrimination et d'injustice qui caractérisaient le système colonial.

C'est pourquoi après avoir conduit la Guinée à l'indépendance, toutes les décisions politiques qui ont été prises par les nouvelles autorités visaient à réparer les injustices du système colonial, particulièrement dans le domaine de l'éducation. Une réforme du système éducatif fut entreprise dès 1959 dont les buts énoncés dans l'article 1 sont clairs :

rénover les valeurs culturelles africaines; rendre effectif le droit à l'instruction reconnu à tout citoyen de la République de Guinée par la loi constitutionnelle du 10 novembre 1958 (article 44, titre 10); permettre au peuple de Guinée d'accéder pleinement à la culture scientifique et à des techniques répondant aux besoins réels du pays¹⁵.

¹⁵ Ordonnance n° 042 du ministère de l'éducation nationale de la Guinée, 5 août 1959, citée par Amadou Baldé, « Les politiques éducatives et linguistiques appliquées en Guinée et

L'application de cette réforme du système éducatif a posé de sérieux problèmes au jeune État guinéen. Dans cette rupture, la suprématie de l'idéologie du Parti-État sur tous les autres domaines de la vie du pays fait que l'école abandonne sa ligne directrice de départ pour être l'instrument idéologique et de propagande du Parti unique et de la révolution culturelle. Le président Ahmed Sékou Touré lui-même l'affirme dans l'un de ses tomes destinés à expliquer les principes et les fondements de sa révolution culturelle :

Il faut considérer la collectivité scolaire comme une cellule du Parti où l'éducation idéologique et politique, l'éducation professionnelle s'intensifient, se développent, où la réalité révolutionnaire s'exprime par la responsabilité effective assumée par chacun et par tous et où s'apprend la gestion collectiviste et coopérative des biens communs¹⁶.

Mais malgré tout, des avancées considérables sont observées sur le plan de la démocratisation de l'enseignement et des effectifs scolaires, comparativement à la politique de recrutement coloniale élitiste et sélective.

La rupture dans le fonctionnement du système éducatif guinéen entraîna logiquement un changement radical au niveau de la politique linguistique. Pour se démarquer de la politique du système colonial, les nouvelles autorités guinéennes décident l'introduction progressive des langues nationales comme médium d'alphabétisation des adultes et d'enseignement à l'école. Cela s'inscrit en droite ligne dans la réhabilitation des valeurs africaines prônée par Sékou Touré à sa prise de pouvoir. Il s'agissait de redéfinir le rôle des langues : le français est considéré comme un héritage colonial et les langues

leurs implications dans la didactique de la langue française », Thèse de doctorat nouveau régime, Besançon, Université de Franche-Comté, 2002, p. 127.

¹⁶ Ahmed Sékou Touré, *Technique de la Révolution*, Tome 18, p. 374, cité par Amadou Baldé, « Les politiques... », *op. cit.*, p. 132.

guinéennes comme les vrais supports de la culture et de la civilisation de la Guinée.

La politique linguistique de la première république s'est construite en deux étapes. La première étape allant de l'indépendance à 1968 se caractérise par un changement rigide se limitant aux discours. Mais dans les textes et dans la pratique, c'est presque la politique linguistique coloniale qui se poursuit. La deuxième étape s'étend de 1968 à 1984 et se caractérise par la radicalisation de la rupture et l'introduction des langues guinéennes dans l'enseignement scolaire et l'alphabétisation des adultes.

Pour ce qui est de la première période de cette politique linguistique, le fait majeur est que le français reste la langue officielle *de facto* et la langue d'enseignement de la Guinée, ce qui fait que la situation du français reste invariable par rapport à la période coloniale. Les pratiques pédagogiques restent également les mêmes, c'est-à-dire que la langue française est enseignée comme une langue maternelle à des élèves guinéens ayant très peu de contact avec cette langue.

Pendant cette période, les langues guinéennes restent cantonnées à des fonctions vernaculaires sans aucun statut particulier. Mais cette situation n'était envisagée qu'à titre transitoire. La volonté des nouvelles autorités de promouvoir ces langues se fait sentir aussitôt. C'est ainsi que les jalons de la planification linguistique sont lancés avec la première campagne d'alphabétisation des masses entreprise dès 1964. Les premières transcriptions des langues guinéennes sont entamées à cette occasion. Cet acte constitue un signal fort quant à l'application des décisions de politique linguistique concernant les langues guinéennes qui ont été prises par la suite. C'est le passage des discours politiques aux actes concrets de planification.

La deuxième étape voit la consécration des langues guinéennes aux fonctions suprêmes, sans que cette consécration ne soit consignée dans les textes. Une campagne de promotion des langues nationales est entamée. Outre la transcription de ces langues et l’alphabétisation des masses, de vastes programmes de recherches sur ces langues ont été mis en place. C’est ainsi que des institutions spécialisées dans la recherche en langues ont été créées. Leur but était de faire des recherches linguistiques et didactiques sur les langues guinéennes afin de faciliter leur enseignement et d’en assurer leur promotion. Parmi ces institutions, on trouve le Service national d’alphabétisation (SNA), les chaires de linguistique des instituts polytechniques Gamal Abdel Nasser de Conakry et Julius Nyeréré de Kankan, l’Académie des langues, l’Institut pédagogique national (IPN) et l’Institut national de recherche et de documentation de Guinée (INRDG). Les travaux de ces institutions aboutissent notamment à la création d’un alphabet guinéen et à l’élaboration de syllabaires dans plusieurs langues guinéennes.

Le déclenchement de la révolution culturelle socialiste en 1968 marque l’introduction à l’école de l’enseignement des (et en) langues nationales guinéennes. L’objectif est de faire de ces langues des véhicules de diffusion des sciences et des techniques. Huit langues sont choisies pour l’enseignement (sosso, pular, maninka, kissié, kpéléwo, toma, wamey et oneyan). Ces langues sont largement pratiquées dans leur région d’origine et doivent servir de langues d’enseignement dans leur région respective, c’est-à-dire qu’on affecte à chaque langue son territoire linguistique. Ces huit langues assument des rôles nouveaux et voient leurs statuts évoluer. Elles deviennent des langues d’alphabétisation, d’enseignement du primaire au collège, de la politique, de la presse et de l’administration.

Logiquement, l’introduction des langues guinéennes à l’école réduit considérablement le statut scolaire et les fonctions du français. Il est introduit seulement à partir de la 3^e année du cycle primaire (CE1),

comme simple matière enseignée. Le français est langue d'enseignement seulement à partir du lycée, ce qui affecte fortement sa pratique dans le pays.

Déjà, au début des années 1980, un constat se dégage : le niveau de maîtrise du français chez les enseignants et chez les élèves est très bas. Même si la décision d'introduire des langues guinéennes dans le système scolaire est osée, il faut souligner son manque de préparation et son improvisation dans la mise en œuvre. Les résultats escomptés n'ayant pas suivi, surtout au niveau des débouchés, les parents d'élèves sont vite gagnés par le désenchantement. Les conséquences sont telles que beaucoup de parents d'élèves refusent d'envoyer leurs enfants à l'école où, jugent-ils, les propagandes idéologiques du Parti-État ont remplacé les objectifs réels de l'école. C'est à ce niveau de désillusion et de questionnement sur l'école guinéenne qu'intervient la mort de Sékou Touré et la chute de son régime révolutionnaire en 1984.

5. Politique linguistique de la deuxième république

La mort du président Ahmed Sékou Touré le 26 mars 1984, après 26 ans de pouvoir révolutionnaire et dictatorial, déclenche en Guinée une vraie ambition de rupture de politique générale. Avec l'avènement de la deuxième république marqué par la prise du pouvoir par l'armée, de grands chantiers de reconstruction ont lieu, notamment dans le secteur de l'éducation avec la conférence nationale de l'éducation tenue en mai-juin 1984. Toutes les décisions prises lors de cette conférence nationale de l'éducation sont en rupture totale avec les pratiques du régime précédent.

En matière de langue, ce sont de nouveaux statuts et de nouvelles fonctions qui sont affectés aux langues en présence dans le pays. La langue française retrouve les mêmes statuts que pendant la période

coloniale, c'est-à-dire seule langue officielle et d'enseignement à tous les niveaux scolaire et universitaire. Les langues nationales, quant à elles, sont dépouillées de tous leurs statuts officiels. Elles ne sont plus enseignées et sont même parfois interdites à l'école. Certains responsables d'établissements scolaires iront même jusqu'à fabriquer des « symboles » qu'ils mettent autour du cou des élèves qui s'expriment en langues guinéennes à l'école, comme à l'époque coloniale, ce qui constitue une violation du droit à la langue, car ces « symboles » privent les élèves de la pratique de leurs langues maternelles à l'école.

Au niveau national, les avis exprimés par les responsables de l'éducation et les personnalités concernées par la question de l'école dans le pays semblent converger vers une même idée, celle de la nécessité absolue d'utiliser les langues nationales comme médium d'enseignement en Guinée. Mais les problèmes liés à leur enseignement rencontrés pendant la première république sont tels qu'ils sont tous pessimistes quant à la réalisation effective d'une telle politique. En effet, le faible niveau de l'enseignement guinéen constaté à la fin du régime de Sékou Touré est imputable, pour beaucoup, à l'improvisation dans l'introduction des langues nationales à l'école.

Au niveau international, l'UNESCO et la coopération française prônent une option prenant en compte les langues nationales en complément du français dans l'enseignement. Les langues guinéennes doivent être le socle du développement culturel alors que la langue française assume la fonction d'ouverture internationale. Même si tous les intervenants à la conférence nationale de l'éducation plaident pour une prise en compte des langues guinéennes, ces avis ne semblent pas être pris en considération dans les recommandations finales de la conférence. Ainsi dans le rapport final on peut lire : « l'enseignement

est désormais assuré en français dans les cycles de l'école guinéenne¹⁷ ». Le recours aux langues guinéennes à l'école n'est pas clairement évoqué. Le texte recommande juste aux instituts de recherche spécialisés de continuer à outiller ces langues pour « les rendre aptes à véhiculer les contenus de l'enseignement¹⁸ ». Ces recommandations ont été officialisées en 1990 avec l'adoption de la *Loi Fondamentale de la République de Guinée*. Le français est proclamé langue officielle du pays, ce qui auparavant n'était que de fait. Mais la Loi Fondamentale ne précise pas explicitement le statut et la fonction des langues nationales guinéennes, ce qui nous semble très maladroit au regard du rôle prépondérant que celles-ci ont joué dans le système éducatif guinéen pendant près de deux décennies et qu'elles continuent à jouer dans la vie quotidienne des Guinéens.

Ainsi, de la conférence nationale de l'éducation à nos jours, les statuts et les rôles des langues en présence en Guinée se sont dessinés de façon tout à fait tacite. Les langues nationales sont les langues de l'alphabétisation des adultes et du secteur informel. Le français redevient la langue de l'enseignement à tous les niveaux, de l'administration, de l'ouverture internationale et de la presse écrite. Les secteurs de la presse orale, de la politique (conférences, débats, réunions, etc.) et de la justice restent des domaines mixtes, où sont utilisés à la fois les langues guinéennes et le français. Par exemple, dans les tribunaux du pays, les jugements sont rendus en français avec des traductions en langues guinéennes.

Avec la politique linguistique appliquée en Guinée depuis l'avènement de la deuxième république en 1984, tout est fait pour favoriser

¹⁷ Actes de la conférence nationale de l'éducation de mai-juin 1984, p. 290, cité par Amadou Baldé, « Les politiques... », *op. cit.*, p. 167.

¹⁸ *Ibid.*

l'expansion de la langue française, notamment dans les centres urbains. En effet, dans des recherches précédentes, il apparaît clairement que le français est en concurrence avec le sosso à Conakry pour la fonction de langue véhiculaire. Des domaines jadis réservés aux langues guinéennes comme les marchés ou les transports en commun sont désormais investis par le français, à tel point qu'on voit émerger un parler mixte mélangeant le français, le sosso et un peu du pular ou du maninka. C'est d'ailleurs ce que tente d'exprimer Gisèle Holtzer dans la recherche CAMPUS qu'elle a dirigé et qui confirme une tendance déjà soulignée par d'autres recherches :

En Guinée, l'appropriation du français se fait essentiellement à l'école, mais l'enquête sociolinguistique CAMPUS confirme un phénomène émergent qui demanderait à être étudié de manière plus précise : le français se pratique aussi de manière informelle¹⁹.

6. Discussion

Depuis la fin du régime de Sékou Touré en 1984, les langues se sont déliées quant aux raisons de l'échec de l'introduction des langues nationales guinéennes dans l'enseignement scolaire. Les raisons qui reviennent le plus dans les propos des observateurs du système éducatif guinéen sont notamment l'improvisation, le manque de conviction des populations et, surtout, l'instrumentalisation de la mesure à des fins propagandistes.

En effet, entre la décision d'introduire des langues nationales à l'école et son application, il n'y a pas eu suffisamment d'études sur la faisabilité de la politique linguistique. Or, il est évident que la

¹⁹ Gisèle Holtzer, *Incidences du multilinguisme sur les compétences en français des élèves guinéens en fin de cycle primaire, Rapport final projet AUF*, Besançon, Université de Conakry/Université de Franche-Comté, 2004, p. 39.

planification est le passage obligé pour atteindre les objectifs d'une politique linguistique réussie. C'est notamment au moment de la planification que l'on élabore les documents pédagogiques, détermine les choix didactiques ou forme les enseignants. Toutes ces étapes préparatoires qui devraient prendre tout le temps nécessaire, ont été précipitées à cause de mauvais choix stratégiques ou tout simplement de manque de moyens.

Nous pensons aussi que le nombre des langues (8) à introduire dans l'enseignement scolaire n'arrangeait pas les choses. Introduire huit langues dans l'enseignement revenait à élaborer autant de manuels pédagogiques différents, à former des enseignants dans ces différentes langues, etc. Cela rendait lourde la tâche du jeune Institut pédagogique national (IPN) et de la seule imprimerie nationale, d'autant plus que le pays venait de rompre toute relation avec les potentiels bailleurs de fonds comme l'UNESCO, la France et ses alliés du « bloc capitaliste » de l'époque. Les rares appuis que le jeune État guinéen recevait, provenait de l'ex-URSS, de la Chine ou de Cuba.

À notre sens, il aurait fallu d'abord introduire les trois principales langues véhiculaires du pays, à savoir le sosso pour la basse Guinée, le pular pour la région de la moyenne Guinée et le maninka pour les régions de la haute Guinée et de la Guinée forestière, car le maninka jouait déjà le rôle de langue véhiculaire urbaine dans cette dernière région. Alors qu'on expérimente la mesure d'enseignement scolaire par ces trois langues, les autres langues serviraient dans l'alphabétisation des adultes en attendant leur introduction progressive dans le système scolaire. Cela aurait été non seulement plus économique, mais aussi plus facile à rectifier en cas d'erreur. Toutes ces étapes auraient dû être précédées de larges campagnes de sensibilisation et d'explication sur les bien-fondés de la réforme afin que les populations adhèrent au mieux au projet et participent pleinement à sa réalisation.

Cette expérience guinéenne d'introduction des langues nationales à l'école, si elle avait été bien préparée et si elle avait réussi, aurait peut-être pu faire tache d'huile dans les pays de la sous-région. Ce qui était intéressant dans cette expérience guinéenne, c'est que deux des langues enseignées à l'école étaient transfrontalières, à savoir le pular pratiqué de part et d'autre des frontières guinéo-malienne et guinéo-sénégalaise et le maninka pratiqué au-delà des frontières guinéo-malienne et guinéo-ivoirienne. Les mouvements des populations entre la Guinée et ces trois pays limitrophes rendaient aisée la propagation du pular et du maninka. Avec un peu de volonté et des concertations permanentes entre les autorités éducatives, les chercheurs et les pédagogues guinéens et ceux des pays voisins, ces deux langues auraient pu devenir des langues de scolarisation sous régionale à l'image du swahili en Afrique de l'Est. Mais à l'époque où la Guinée tentait son expérience, il y avait rupture de toutes les relations avec ses voisins, principalement le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Malheureusement, l'échec de l'introduction des langues nationales à l'école en Guinée a causé tellement de déception que les populations n'entendent plus parler de langues nationales à l'école. Autant l'engouement suscité par cette réforme était grand au début, autant la déception a été grande parmi les parents d'élèves. C'est cette déception qui explique le retour à l'enseignement totalement en français après la fin du régime d'Ahmed Sékou Touré. Ce fut l'un des points forts du changement de politique générale prôné par le Comité militaire de redressement national (CMRN) qui a repris les rênes du pays.

Pour notre part, nous proposons une politique linguistique prenant en compte des éléments contenus dans les réformes de la première et de la deuxième république de Guinée. Il s'agit d'une politique intégrant les langues guinéennes et le français, à l'instar des propositions faites

par Maurer²⁰ sur une didactique intégrée considérant les langues africaines et le français au Mali. Pour mettre en place cette politique, il faudrait éviter de tomber dans le piège nationaliste, comme ce fut le cas lors de l'expérience non aboutie orchestrée par le régime révolutionnaire de Sékou Touré. Afin d'évacuer les conséquences psychologiques de cette première expérience qui s'est mal terminée, il serait plus judicieux de mener en amont une large campagne de sensibilisation sur le bien-fondé de cette politique auprès de la population. Il faudrait prendre la question avec tout le sérieux qu'elle nécessite. Pour cela, il faudrait tenir compte de tous les investissements humains et financiers que cela requiert.

Conclusion

Les politiques linguistiques que la Guinée a connues du début de la colonisation à nos jours sont de nombreuses valse orientées au gré des différents régimes politiques qui se sont succédé dans le pays. Le système colonial a usé d'une politique en faveur de la langue française et ignorant complètement les langues locales sauf si l'utilisation de celles-ci contribuait à la compréhension et à l'apprentissage du français.

La politique des langues mise en place par la première république de Guinée s'est inscrite en totale rupture avec les pratiques coloniales. Animées par une réelle volonté de revanche vis-à-vis de l'ex-colonisateur et de revalorisation du patrimoine culturel africain, les nouvelles autorités du pays mettent hâtivement en place une politique introduisant les langues guinéennes dans l'enseignement scolaire, à la place du français.

²⁰ Bruno Maurer, *De la pédagogie convergente à la didactique intégrée. Langues africaines – langue française*, Paris, OIF-L'Harmattan, coll. « Langues et développement », 2007.

À la faveur du changement de régime politique intervenu le 3 avril 1984, une autre politique linguistique est mise en place. Le français est rétabli dans ses fonctions d'antan, à savoir langue d'enseignement à tous les niveaux sans partage. Les langues guinéennes sont réduites à des fonctions vernaculaires et pour quelques-unes à des fonctions véhiculaires.

Avec le défi de développement socioéconomique que la Guinée doit relever, il semble judicieux de concevoir une politique linguistique intégrant autant les langues guinéennes que le français, afin qu'elles participent toutes pleinement à l'épanouissement des populations guinéennes.

Pour la réalisation de ce système d'éducation multilingue en Guinée, des recherches pluridisciplinaires regroupant linguistes, didacticiens, pédagogues et autres spécialistes des sciences de l'éducation sont nécessaires. Il faudrait, dans ces conditions, qu'une politique éducative prenant en compte les nouvelles visions de l'enseignement / apprentissage formel des langues soit mise en place. Cette politique éducative adopterait une didactique intégrée des langues partenaires au français dans une perspective de complémentarité linguistique. Des efforts doivent également être consentis aux niveaux humain et matériel, ce qui demande une volonté politique sans faille pour accompagner le processus d'innovation de la politique éducative.

Le but de cette contribution est de faire avancer le débat sur les politiques linguistiques en Guinée, car ces dernières années, le sujet sur les langues est devenu tabou et est souvent considéré comme étant une source potentielle de conflits interethniques. Or, la question linguistique est un sujet qui doit être traité avec beaucoup de lucidité, à la fois par la communauté des chercheurs et par les autorités politiques.

Tableau 1
Fonctions des langues en Guinée selon les périodes de l'histoire du pays

	Période coloniale (1893 à 1958)	Première république (1958 à 1984)	Deuxième république (1984 à nos jours)
Langues guinéennes	▪ pas de statut officiel ▪ langues vernaculaires et/ou véhiculaires régionales ▪ supports à l'enseignement du français	▪ statut officiel de fait ▪ langues d'enseignement ▪ langues d'alphabétisation, de la politique, de la presse et de l'administration ▪ langues véhiculaires régionales	▪ pas de statut explicitement défini ▪ langues de la presse orale, d'alphabétisation, de la politique ▪ langues véhiculaires régionales
Français	▪ langue d'enseignement et de l'administration ▪ langue officielle <i>de facto</i>	▪ pas de statut explicitement défini ▪ simple matière enseignée au primaire et au collège, langue d'enseignement à partir du lycée ▪ langue d'ouverture internationale	▪ seule langue officielle du pays ▪ langue de l'enseignement à tous les niveaux ▪ langue de l'administration, d'ouverture internationale, de la presse orale et écrite et de la politique ▪ en voie de devenir langue véhiculaire nationale

Références

- Baldé, Amadou, « Les politiques éducatives et linguistiques appliquées en Guinée et leurs implications dans la didactique de la langue française », Thèse de doctorat nouveau régime, Besançon, Université de Franche-Comté, 2002.
- Baldé, Amadou, « L'implantation de l'enseignement public colonial en Guinée (1891-1905) », dans Gisèle Holtzer (dir.), *Recherches sur le français de Guinée*, Besançon, Éditions des annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, série Linguistique et Appropriation des langues, vol. 1, 2002, p. 21-42.
- Boudreau, Annette, Lise Dubois, Jacques Maurais et Grant McConnell (dir.), *L'écologie des langues*, Mélanges William Mackey, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Boyer, Henri, *Langue et identité. Sur le nationalisme linguistique*, Limoges, Lambert Lucas, 2009.
- Boyer, Henri, « Langue et nation : le modèle catalan de nationalisme linguistique », *Mots* n° 76, Lyon, ENS-Éditions, 2006, p. 27-42.
- Calvet, Louis-Jean, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, 1999.
- Calvet, Louis-Jean, *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF, « Que sais-je? », 1996.
- Calvet, Louis-Jean, *La sociolinguistique*, Paris, PUF, « Que sais-je? », 1993.
- Calvet, Louis-Jean, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot, 1987.
- Fonds des Nations Unies pour la population (2009), *État de la population mondiale 2009*, http://www.unfpa.org/swp/2009/fr/pdf/FR_SOWP09.pdf (consulté le 18 juin 2010).
- Gespin, Louis et Jean-Baptiste Marcellesi, « Pour la Glottopolitique », *Langages*, 83, 1986, p. 5-34.
- Hagège, Claude, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- Haugen, Einar, « The Implementation of Corpus Planning: Theory and Practice », dans Juan Cobarrubias et Joshua A. Fishman (dir.), *Progress in language planning: International Perspectives*, Berlin, Mouton, 1983, p. 269-289.
- Holtzer, Gisèle, *Incidences du multilinguisme sur les compétences en français des élèves guinéens en fin de cycle primaire, Rapport final projet AUF*, Besançon, Université de Conakry/Université de Franche-Comté, 2004.
- Leclerc, Jacques, « La Guinée-Conakry », *L'aménagement linguistique dans le monde*, 2009, www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/guinee_franco.htm (consulté le 30 juillet 2010).
- Maurais, Jacques (dir.), *Politique et aménagement linguistiques*, Québec, Conseil de la langue française, 1987.

Maurer, Bruno, *De la pédagogie convergente à la didactique intégrée. Langues africaines – langue française*, Paris, OIF-L'Harmattan, coll. « Langues et développement », 2007.

Swann, Abram de, *Words of the World. The Global Language System*, Cambridge, Policy Press, 2001.